

Conseil Municipal du 15 Novembre – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération subventions à des centres d'apprentissage ;
- 2 – Délibération tarifs de location de la salle polyvalente 2022 ;
- 3 – Délibération tarifs des encarts publicitaires 2022 ;
- 4 – Délibération de révision de loyer d'un logement communal ;
- 5 – Délibération relative au renouvellement d'équipement vétuste « lumineaire » ;
- 6 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalons ;
- 7 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

Informations du Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration :

Georges PAUCHARD procuration à Olivier GROSJEAN

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Secrétaire de séance : Marie-Claude PALMACE

POINT N° 1

Objet : Délibération subventions à des centres d'apprentissage

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder aux Centres de Formation d'Apprentis, cités ci-dessous, accueillant un jeune dracysien chacun, les subventions suivantes :

Établissements	Montants alloués
Centre de Formation d'Apprentis de Saône-et-Loire - Établissement Public Local de Fontaines	50 €
Groupe SILVYA TERRADE – École Supérieure de beauté, bien-être et santé de Chalons-sur-Saône	50 €

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération tarifs de location de la salle polyvalente 2022

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle polyvalente suivants pour l'année 2022 :

	Dracysiens (particuliers)	Extérieurs (particuliers)	Vente commerciale	Commerce / Société dracysien	Associations Locales
Week-end	- 360 € (1 ^{ère} location) - 710 € (2 ^{ème} location au cours de l'année civile)	710 €	700 €	- 360 € + le nettoyage (1 ^{ère} location) - 710 € (les locations suivantes)	- Gratuite + moitié du nettoyage (1 ^{ère} location) - 360 € (les locations suivantes)
Semaine	200 €	380 €	320 € + le nettoyage (par jour)	160 € + le nettoyage (par jour)	

Arrhes	Quel que soit le type de location, 30 % du tarif sera demandé dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois consécutifs . Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.	
Cautions	2 000 €	500 €
Caution écran	600 €	
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	→ Location : 2 000 € → Caution : 5 000 €	

Il est rappelé :

- ☛ Que le locataire devra avoir une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle ;
- ☛ Que la salle est louée sans vaisselle ;
- ☛ Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Délibération tarifs des encarts publicitaires 2022

Monsieur le Maire propose que les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin de fin d'année soient les suivants pour l'année 2022 :

→ Pour la couverture :

- Encart à 70 € TTC (dimension 5 x 9 cm)
- Encart à 90 € TTC (dimension 9 x 9 cm)
- Encart à 130 € TTC (dimension 9 x 13,5 cm)
- Encart à 245 € TTC (dimension 19 x 13,5 cm)
- Encart à 410 € TTC (dimension 19 x 28 cm, soit 1 page)

→ Pour les pages intérieures :

- Emplacement simple à 60 € (dimension 9 x 5)
- Emplacement double à 100 € (dimension 18 x 5)

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Délibération de révision de loyer d'un logement communal

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement communal situé au 10, Rue de la Fousotte est occupé depuis le 18 novembre 2021 et qu'à cet effet sa location est régit par un bail à usage d'habitation.

Le loyer mensuel s'élevant actuellement à 540,82 € et des travaux de réfection de la toiture ayant été réalisés (tuiles et traitement préventif) en 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel à 550 €, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

La révision de celui-ci interviendra chaque année et sera indexée sur l'indice national de référence des loyers du 4^{ème} trimestre (source INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le montant mensuel du loyer pour le logement communal situé au 10, Rue de la Fousotte à 550 € à compter du 1^{er} décembre 2021 ;
- **Fixe** la révision annuelle du loyer au 1^{er} décembre de chaque année, indexée sur l'indice national de référence des loyers du 4^{ème} trimestre (source INSEE) ;
- **Autorise** le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents se rapportant à cette location.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 5

Objet : Délibération relative au renouvellement d'équipement vétuste « lumineaire »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de renouvellement d'équipement vétuste de type « lumineaire ».

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 25 octobre 2021 précise le coût H.T. à la charge de la commune d'un montant de **15 628,39 €**, réparti de la façon suivante :

Montant des travaux H.T.	27 019,54 €
Participation du SYDESL H.T.	11 391,15 €
Contribution de la commune H.T.	15 628,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le projet présenté par le SYDESL ;
- **Donne** son accord sur le plan de financement et sur le montant de la contribution communale s'élevant à la somme de 15 628,39 € H.T. pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- **Dit** que la contribution communale sera inscrite au budget 2022 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 6

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Universités d'Été du Grand Chalon - 9 octobre :

Monsieur DUHAMEL a assisté aux Universités d'Été du Grand Chalon (ateliers 1, 2 et 3), organisées le samedi 9 octobre. Cette matinée de travail s'est portée sur le Projet de territoire 2021-2026 de l'agglomération et sur son application par l'intermédiaire des projets réalisés dans les communes.

Ainsi, ce sont 7 thématiques qui ont été abordées :

- Atelier 1 : Comment promouvoir ensemble la stratégie de développement économique du territoire ?
- Atelier 2 : Agir pour la transition écologique et énergétique du territoire.
- Atelier 3 : Préserver nos ressources et innover pour la qualité de notre environnement.
- Atelier 4 : Mieux connaître et faire connaître les actions dédiées à la qualité de vie sur notre territoire : santé et petite enfance.
- Atelier 5 : Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les populations les plus fragiles.
- Atelier 6 : Comment rendre notre territoire plus attractif en valorisant ses atouts culturels, sportifs et touristiques.
- Atelier 7 : Concrétiser ses projets à l'aide du pôle d'ingénierie du Grand Chalon.

Les élus ont pu partager leurs expériences, leurs bonnes idées et expliquer les projets menés au sein de leurs communes.

→ Conseil Communautaire - 8 novembre :

Monsieur le Maire s'est rendu au Conseil Communautaire organisé le 8 novembre dernier et au cours duquel deux principaux points ont été abordés, à savoir :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi):

Depuis son adoption en date du 18 octobre 2018, le PLUi a, au fil de l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme montrer ses carences, ses incohérences et même ses manques de clarté sur certaines thématiques. Devant ce constat, un groupe de travail dracysien a été constitué afin de proposer des réécritures, des corrections voire même des apports dont les élus dracysiens ne manqueront pas de suivre l'évolution dans les prochains mois. Dans la grande majorité des cas, ces derniers ont été insérés dans les nouveaux règlements d'urbanisme.

La concertation (réunions publiques, registres, permanences...) étant terminée depuis le 1^{er} octobre, le bilan de la concertation et l'arrêt projet ont été rédigés. Ces documents ont été soumis au vote du Conseil Communautaire et adoptés à la majorité.

Les conseils municipaux des communes-membres seront sollicités pour rendre leur avis sur le projet arrêté entre la mi-novembre 2021 et la mi-février 2022. Une enquête publique se tiendra dans le courant du printemps 2022 au cours de laquelle chacun pourra faire part de ses observations sur le projet arrêté et échanger avec un commissaire enquêteur. Le nouveau PLUi serait donc applicable d'ici la fin 2022.

- **L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) :**

Le Grand Chalon a entrepris depuis 2014, l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi), applicable aux 51 communes de l'agglomération. Cette démarche vise à :

- o fixer les règles à respecter pour l'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes ;
- o adapter et renforcer la réglementation nationale établie par le ministère de la Transition écologique et solidaire ;
- o tenir compte des enjeux locaux et harmoniser les règles à l'échelle du Grand Chalon.

Le RLPi assure la protection du cadre de vie et des paysages, tout en garantissant la liberté d'expression, la liberté du commerce et de l'industrie et le bon exercice de l'activité des professionnels de l'affichage.

Le dossier d'arrêt projet a lui aussi été soumis au vote du Conseil Communautaire et adopté. Les partenaires institutionnels seront consultés avant l'enquête publique qui permettra à chacun de s'exprimer sur le dossier arrêté. L'approbation du RLPi est prévue à l'automne 2022.

POINT N° 7

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ **Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) - 21 octobre :**

Le 21 octobre 2021 s'est tenue l'Assemblée Générale du Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD). Madame PETITJEAN, représentant la commune, rappelle que les SSIAD sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base (conformément au décret n° 2004-613 du 25 juin 2004).

Au cours de la présentation du compte-rendu d'activités 2020, les principaux points suivants ont été évoqués :

- Le maintien de 54 lits dont 3 lits réservés aux personnes en situation de handicap ;
- La présentation du projet commun SSIAD-ADMR d'ouvrir dans le courant 2022 un bureau commun à Buxy. Cette construction prochaine permettra de faciliter les démarches des administrés mais aussi de mutualiser les moyens (personnel administratif, matériels...);
- Le bon résultat de l'année 2020 malgré la crise sanitaire.

→ **Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire - 21 octobre :**

Entre le 16 septembre et le 21 octobre, le SYDESL a rencontré les représentants de toutes les communes de Saône-et-Loire. La commission des communes urbaines a ouvert la marche à une série de 12 réunions qui ont permis aux élus et agents du SYDESL d'échanger avec les 565 communes de Saône-et-Loire.

Ensuite, les communes rurales se sont réunies au sein des Assemblées Générales des 11 Comités Territoriaux de l'Énergie couvrant l'ensemble du département et relais essentiels des communes avec leur Syndicat d'Énergie.

Avec pour fil conducteur la transition énergétique, ces rencontres, les premières du mandat depuis les élections de 2020, ont permis à chacun de prendre connaissance des projets de travaux dans les communes et des actions du SYDESL avec une présentation :

- de l'état d'avancement des travaux en cours ainsi que des projets sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications ;
- des actions en cours et projets en matière de performance énergétique, mobilités durables et énergies renouvelables ;
- des outils de mutualisation développés par le SYDESL au service des collectivités (cartographie, groupement d'achat d'énergie).

Messieurs BEUGNET et VIGIER, représentants titulaires dracysiens, ont assisté à la réunion organisée le 21 octobre dernier. Des travaux d'enfouissement de réseaux aériens et de remplacement de luminaires vétustes étant programmés en 2022, des informations complémentaires seront communiquées à cette occasion.

Informations du Maire

- Investissements communaux - attribution de subvention :

→ Répartition des amendes de police - 2021 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs de la Rue de la Montagne, la Commune avait sollicité une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police pour 2021. Lors de sa séance du 22 octobre dernier, il a été décidé d'accorder à la commune une subvention de 8 715 €.

- Opération « Plantation d'un arbre par classe de CM2 » :

Dans le cadre de son programme « *environnement* », la Municipalité a souhaité s'inscrire dans une démarche de plantation annuelle d'un arbre par classe de CM2 sur l'ensemble de la mandature. Pour associer les élèves, ils avaient le choix de l'essence de celui-ci entre un chêne rouge d'Amérique, un érable ou encore un tilleul. Après un vote à mains levées, les écoliers ont opté pour un tilleul. Celui-ci sera planté dans la Zone de Loisirs, le 30 novembre prochain par les élèves accompagnés de leur enseignante et par le service technique communal.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC) :

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'APC est à présent ouverte du **lundi au vendredi de 13h45 à 16h.** Depuis sa réouverture le 8 novembre dernier, 15 clients ont pu bénéficier des services de l'APC.

- Milieu associatif :

→ Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2021 - BRAVO GUILLAUME :

L'association « BRAVO GUILLAUME » a été créée le 26 février 1999 dans le but de venir en aide à Guillaume LOISEAU, jeune dracysien polyhandicapé et ses parents dans le cadre d'une méthode de rééducation américaine dite du « *patterning* ». Après sa mise en sommeil durant près d'une décennie en raison du placement de ce dernier en institution, il a été décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire, organisée le 30 août dernier, de dissoudre l'association.

À cette occasion, il a également été décidé que les fonds disponibles soient reversés à l'association THERAPIE 4L dont le but est de financer un équipement pour le rallye 4L Trophy 2022 à vocation humanitaire.

→ Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2021 - Gym Volontaire :

Le 1^{er} octobre s'est tenue l'Assemblée Générale de la Gym Volontaire au cours de laquelle le bureau a été renouvelé. Celui-ci se compose à présent de :

- Mme KIENER, Présidente ;
- M. TOURNIER, Trésorier ;
- Mme BADET, Trésorière-Adjointe ;
- Mme CHAMBARD, Secrétaire.

L'objectif de la nouvelle saison 2021/2022 est de faire revivre le club selon fonctionnement normal et de faire venir et/ou revenir le maximum de licenciés (70 licenciés en novembre 2021 contre 64 à la même période en 2020).

→ Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2021 - Yoga pour Tous :

L'association YOGA POUR TOUS s'est réunie le 11 octobre dernier à l'occasion de son assemblée générale. Plusieurs sujets ont été évoqués, à savoir :

- Le nombre d'adhérents en baisse cette année (37 en 2021 contre 48 en 2019/2020) ;
- La présentation du rapport financier 2021 déficitaire liée à la situation sanitaire ;
- Le renouvellement du bureau :
 - Mme BAYOL, Présidente ;
 - Mme PREVOT, Trésorière ;
 - Mme DEBOISSY, Secrétaire.

→ Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2021 - Pétanque Dracysienne

Réunie le 22 octobre dernier, l'association « Pétanque Dracysienne » a procédé au renouvellement de son bureau. Il est à présent composé comme suit :

- M OVAERE, Président ;
- M. RICHARD, Vice-Président ;
- M. GIRARD, Trésorier ;
- Mme PROST, Secrétaire.

→ Tennis Club - Ouverture de la section Tennis Fauteuil le 24 octobre 2021 :

Le Tennis Club a officialisé le 24 octobre dernier l'ouverture d'une section tennis fauteuil. Celle-ci assure l'entraînement de joueurs dont certains sont classés dans le top 50 national et d'une joueuse 5^{ème} nationale préparant les jeux para-olympique de 2024. Les entraînements sont assurés par Camille CHELI, diplômée d'état avec formation para tennis et joueuse dracysienne.

L'objectif de cette section est de sensibiliser à la reprise du sport, pour une meilleure réhabilitation de nouveaux handicapés, de faire découvrir au public le tennis en fauteuil mais aussi d'être en relation avec les centres de rééducation et des associations. Ce projet porté par le Président André BLANCHET et l'ensemble du club est d'ailleurs soutenu par le Comité de Saône-et-Loire.

- Remerciements :

- de l'association « Yoga pour Tous » pour la mise à disposition exceptionnelle de la salle de motricité du Groupe Scolaire ;
- du corps enseignant pour la possibilité de bénéficier du prestataire de repas du restauration scolaire (API RESTAURATION).

- Documents disponibles :

- ✓ Rapport d'activité 2020 des Services de l'État ;
- ✓ Bilan d'activité 2019-2020 du SYDESL.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Mardi 14 décembre 2021 à 19 heures à la Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Signature pour accord des membres présents.